

TENDER ADDENDUM
ADDENDA A LA SOUMISSION
**Real Estate Management Services
(Residential and Agricultural Portfolio)**
**Services de gestion des biens immobiliers
(Portefeuille résidentiel et agricole)**

AL1430

AL1430

June 14, 2013

Le 14 juin 2013

Page 1 of 5

Page 1 de 5

ADDENDUM No.: 2
ADDENDA no. 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

Article 2.2 Site-Tour and Bidders' Conference is updated to read :

L'article 2.2 Visite du site et conférence des soumissionnaires a été mis à jour afin de lire ceci :

Bidders are invited to attend, at their cost, both a Site Visit and Bidders' Conference. The Site Visit will be conducted in an Open House Format. The following properties will be available for viewing on **Tuesday, June 25th, 2013 from 9:00 am – 12:00 pm, Ottawa time:**

Les soumissionnaires sont invités à participer, à leurs frais, à une visite du site et à la conférence des soumissionnaires. La visite du site aura lieu dans le format «portes ouvertes». Vous pourrez visiter les propriétés suivantes **le mardi 25 juin 2013, de 9 h à 12 h, heure d'Ottawa:**

1. 3763 Farmers Way, (Carlsbad Springs) Ottawa, ON
2. 4259 Russell Road, (Gloucester) Ottawa, ON
3. 4055 Russell Road, (Gloucester)Ottawa, ON
4. 26 Alexander Street, Ottawa, ON
5. 3534 Bank Street,(Gloucester) Ottawa, ON
6. 3210 Park Lane, (Gloucester) Ottawa, ON
7. 39 Cathcart Street, Ottawa, ON

1. 3763, Farmers Way, (Carlsbad Springs) Ottawa (ON)
2. 4259, chemin Russell, (Gloucester) Ottawa (ON)
3. 4055, chemin Russell, (Gloucester) Ottawa (ON)
4. 26, rue Alexander, Ottawa (ON)
5. 3534, rue Bank, (Gloucester) Ottawa (ON)
6. 3210, Park Lane, (Gloucester) Ottawa (ON)
7. 39, rue Cathcart, Ottawa (ON)

All other details in Article 2.2 remain the same.

Tous les autres détails de l'article 2.2 restent les mêmes.

TENDER ADDENDUM

ADDENDA A LA SOUMISSION

**Real Estate Management Services
(Residential and Agricultural Portfolio)**

**Services de gestion des biens immobiliers
(Portefeuille résidentiel et agricole)**

AL1430

AL1430

June 14, 2013

Le 14 juin 2013

Page 2 of 5

Page 2 de 5

ADDENDUM No.:2

ADDENDA no. 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat:

The first paragraph of Article 2.3 Enquires – Solicitation Stage remains unchanged in the English RFP.

Le premier paragraphe de l'article 2.3 Demandes de renseignements – Étape de la demande de soumissions est remplacé par:

La conférence des soumissionnaires vise à donner aux soumissionnaires l'occasion de demander des précisions relatives au présent document de DP. Afin d'accélérer la partie des questions et réponses de la conférence des soumissionnaires, la CCN demande aux soumissionnaires de formuler toutes leurs questions par écrit, puis de les envoyer à l'agent principal des contrats de la CCN **au plus tard 5 jours ouvrables avant la conférence**. La CCN répondra au plus grand nombre possible de ces questions pendant la conférence des soumissionnaires, et le tout fera partie de l'addenda envoyé à tous les soumissionnaires. La source des questions présentées par écrit ou de questions futures

TENDER ADDENDUM

ADDENDA A LA SOUMISSION

Real Estate Management Services (Residential and Agricultural Portfolio)

Services de gestion des biens immobiliers (Portefeuille résidentiel et agricole)

AL1430

AL1430

June 14, 2013

Le 14 juin 2013

Page 3 of 5

Page 3 de 5

ADDENDUM No.: 2

ADDENDA no.2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat:

2.3 Suite

ne sera pas révélée. Les questions qui ne seront pas répondu pendant la conférence des soumissionnaires seront abordées à l'aide d'un addenda correspondant.

The second paragraph of Article 2.3 Enquires – Solicitation Stage is updated to read :

Le deuxième paragraphe de l'article 2.3 Demandes de renseignements – Étape de la demande de soumissions est remplacé par :

Enquiries regarding this proposal must be submitted in writing to the following: Senior Contract Officer, identified in Article 2.4 as early as possible within the solicitation period. Enquiries should be received no later than **July 29, 2013, 3:00 pm, Ottawa time**, to allow sufficient time to provide a response.

Les demandes de renseignements concernant cette proposition doivent être présentées par écrit à la personne suivante : l'agent principal des contrats, identifié à l'article 2.4, le plus tôt possible dans la période de demande de soumissions. Les demandes de renseignements devraient être reçues au plus tard **le 29 juillet, 2013, 15 h, heure d'Ottawa**, afin de prévoir suffisamment de temps pour répondre.

TENDER ADDENDUM

ADDENDA A LA SOUMISSION

**Real Estate Management Services
(Residential and Agricultural Portfolio)**

**Services de gestion des biens immobiliers
(Portefeuille résidentiel et agricole)**

AL1430

AL1430

June 14, 2013

Le 14 juin 2013

Page 4 of 5

Page 4 de 5

ADDENDUM No.: 2

ADDENDA no. 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat:

2.3 Continued

Enquiries received after that time may result in an answer not being provided. To ensure consistency and quality of the information provided to all Bidders, the Senior Contract Officer shall examine the content of the enquiry and shall decide whether or not to issue an amendment. All enquiries and other communications related to this proposal sent throughout the solicitation period are to be directed **ONLY** to the Senior Contract Officer. Non-compliance with this requirement during the solicitation period can, for that reason alone, result in disqualification of a proposal.

2.3 Suite

Si des demandes de renseignements sont reçues après ce délai, cela peut faire en sorte qu'aucune réponse ne soit donnée. Afin de veiller à l'uniformité et à la qualité des renseignements qui sont fournis à tous les soumissionnaires, l'agent principal des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il faut ou non apporter une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications liées à cette proposition qui sont envoyées tout au long de la période de soumission doivent être acheminées **SEULEMENT** à l'agent principal des contrats. Le non-respect de cette exigence au cours de la période de soumission peut, pour cette seule raison, entraîner l'exclusion d'une proposition.

All other details in Article 2.3 remain unchanged.

Tous les autres détails de l'article 2.3 restent les mêmes.

TENDER ADDENDUM

ADDENDA A LA SOUMISSION

**Real Estate Management Services
(Residential and Agricultural Portfolio)**

**Services de gestion des biens immobiliers
(Portefeuille résidentiel et agricole)**

AL1430

AL1430

June 14, 2013

Le 14 juin 2013

Page 5 of 5

Page 5 de 5

ADDENDUM No.: 2

ADDENDA no. 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

Article 2.9 Detailed Bid and Closing Date and Time is updated to read:

L'article 2.9 Date et heure de clôture de la soumission détaillée a été mise à jour afin de lire ceci:

Detailed Bids in response to this RFP must be received not later than **August 9, 2013, 3:00 pm, Ottawa time.**

Les soumissions détaillées en réponse à la présente DP doivent être reçues au plus tard le **9 août 2013, 15 h, heure d'Ottawa.**

All other details in Article 2.9 remain unchanged.

Tous les autres détails de l'article 2.9 restent les mêmes.

Allan Lapensée
Senior Contract Officer
Procurement Management Services

Allan Lapensée
Agent principal des contrats
Services de l'approvisionnement